

Médiateur·rice culturel·le

Avant de commencer

Les institutions que nous connaissons aujourd'hui et qui permettent d'accéder à la culture sont nouvelles. C'est vers la fin du XVII^e siècle que les peintures et sculptures ont commencé à être diffusées plus largement au public à travers des Salons. Les artistes étaient agréés originellement par l'Académie Royale de peinture et de sculpture créée par Mazarin en 1648, puis par l'Académie des Beaux-Arts. Ces Salons étaient très exclusifs, destinés à un public de connaisseurs. Les informations sur une œuvre étaient présentées par les artistes eux-mêmes, par leur collectionneur ou mécène. Dès le début du XVI^e siècle, les œuvres d'art étaient aussi présentées dans des collections privées ou pendant la période coloniale dans des cabinets de curiosité. Au-delà des cercles privés, la diffusion des œuvres a été possible grâce aux gravures, cela jusqu'à l'invention de la photographie. Le terme de médiateur est lui récent, il date des années 90. Le·la médiateur·rice est aujourd'hui l'intermédiaire entre les artistes, leurs œuvres, le patrimoine en général et le grand public. Il·elle fournit des clés de compréhension nécessaires à l'appréhension d'un tableau, d'une sculpture, d'un monument, d'une technique...

Le métier de médiateur·rice culturel·le

Derrière ce titre générique se cache en réalité des dizaines de professions aux profils riches et variés : chargé de développement culturel ou d'initiatives interculturelles, programmateur de spectacles, animateur culturel, attaché de presse, directeur de festival, guide-conférencier, muséographes... Toutes ont cependant un objectif commun : assurer au plus grand nombre l'accès à la culture. Le·la médiateur·rice culturel·le travaille à la programmation culturelle d'une collectivité ou d'un établissement culturel public ou privé. Proche du public, il·elle travaille à contrer l'exclusion culturelle.

Le·la médiateur·rice doit transmettre ses connaissances sur le patrimoine au public le plus large. Pour cela il·elle connaît parfaitement ce dont il·elle parle et a une bonne culture générale. Il·elle doit donc effectuer des recherches en amont, parfois dans les archives, et être en relation avec les artistes ou spécialistes aux connaissances pertinentes. Pour être un·une bon·ne médiateur·rice culturel·le, il faut avoir une excellente connaissance en histoire, en histoire de l'Art, en archéologie et en architecture, accompagné d'une solide culture générale. En effet, il·elle doit pouvoir concevoir des visites thématiques très pointues pour accueillir des spécialistes autant que des néophytes.

Le·la médiateur·rice adapte son vocabulaire et son langage à tous types de visiteurs, qui diffèrent par leur âge, leur niveau d'étude, leur provenance, ou encore par le fait qu'ils aient un handicap ou non. Si le·la médiateur·rice n'a pas les compétences requises pour accueillir un public en situation de handicap par exemple, il·elle pourra collaborer avec un intervenant extérieur qualifié ou se former.

Le·la médiateur·rice culturel·le doit savoir identifier rapidement le niveau de connaissance des visiteurs pour adapter son langage et les informations qui les intéresseront. Par exemple, dans le cas d'un public scolaire, il·elle doit être au courant du programme scolaire et des méthodes de l'Éducation Nationale. Le·la médiateur·rice s'informe en permanence des tendances du moment. Il·elle est à l'écoute des envies et des besoins du public. Il·elle entretient des contacts avec les associations, bibliothèques, musées et galeries. Une aisance à l'oral est importante. Dans certains musées ou fondations il est souhaitable de pouvoir s'exprimer dans une ou plusieurs langues étrangères.

Le·la médiateur·rice travaille en partie sur le terrain, devant un public, et en partie dans un bureau, pour concevoir les différents moyens de médiation : expositions, circuits touristiques, livrets d'informations, colloques, ateliers pédagogiques, classes patrimoine, concerts, lectures à thème, festivals et plus simplement des visites. Il·elle peut aussi être chargé·e de la gestion et du suivi du budget.



Médiateur·rice culturel·le

Du projet à l'exécution

Le·la médiateur·rice crée des médiations. En effet, on ne peut s'adresser à tous de la même manière. Il faut choisir d'abord entre l'écrit et l'oral.

À l'écrit : le·la médiateur·rice écrit les dossiers pédagogiques pour les enseignants, les fiches de salle dans les musées, parfois les panneaux dans les expositions, rédige les textes explicatifs en général. Il·elle conçoit également les parcours et jeux pour les enfants, les rallyes pour les adultes... Le multimédia se développant beaucoup, le·la médiateur·rice va en concevoir les scénarios, en rédiger le contenu, et travailler avec les techniciens en informatique.



À l'oral : la rencontre avec le public constitue une part importante de son travail. La visite guidée est la médiation la plus courante. Le·la médiateur·rice l'écrit, l'anime et l'adapte à son public et au contexte (notamment la durée de la visite). L'accueil des scolaires est souvent une des priorités des sites patrimoniaux. Le·la médiateur·rice conçoit et anime les ateliers pédagogiques et les animations, et il·elle peut aussi former les enseignants.

Comment devenir médiateur·rice culturel·le ?

> Quelles sont les qualités attendues ?

Il faut une solide culture historique et artistique, puisqu'ils-elles sont confronté·e·s directement au public et doivent savoir répondre aux questions les plus variées. Une aisance à l'oral et un bon contact sont nécessaires pour exercer ce métier.

> Comment se former ?

1/ Niveau Bac + 2

- DUT Gestion administrative et commerciale des organisations
- DUT Information-communication, options métiers du livre, relations publiques

2/ Niveau Bac + 3

- Licence professionnelle Gestion de projets et structures artistiques et culturels (Aix-Marseille 1, Le Mans)
- Licence en Médiation culturelle et gestion d'actions culturelles (ICT Toulouse, Paris 3)
- Bachelor production et médiation culturelles (IESA)

3/ Niveau Bac + 5

- Master professionnel : Médiation, Exposition, Critique (Paris 8)

- Master Arts : Médiation culturelle des arts/arts et scènes d'aujourd'hui/arts plastiques/création numérique (Aix-Marseille 1)
- Médiation culturelle et communication internationale (Nantes)
- Culture patrimoine et médiation (Paris Saclay)
- Médiation numérique de la culture et des patrimoines (Tours)
- Médiation de la culture et du patrimoine (Avignon)
- Master Politiques de médiation socioculturelles (IESA)

Des écoles privées payantes spécialisées proposent des formations dans le domaine de la gestion culturelle et de l'événementiel : IST Bordeaux, Eac Lyon, IESA Paris, EAC Paris, ICART Paris...

À savoir que pour entrer dans la fonction publique ou territoriale comme médiateur culturel, il faut passer un concours. Dans le privé, une carrière dans le domaine culturel débute souvent par une série de stages. Le métier est compétitif et le Bac+5 est souvent privilégié lors du recrutement.

À retenir

- Ce métier demande des études longues en histoire et/ou histoire de l'Art et/ou en archéologie.
- Le·la médiateur·rice est votre interlocuteur·rice dans les lieux culturels et patrimoniaux. C'est à lui·elle qu'il faut s'adresser pour comprendre le potentiel pédagogique d'un site.



En parallèle

- Voir les fiches métiers n°4 « Conservateur-Restaurateur » et n°1 « Archéologue ».
- Voir la fiche style « Introduction ».



Pour aller plus loin

- Aller à la rencontre d'une association culturelle locale.
- Faire une visite guidée dans un musée ou un site patrimonial.
- Lire le cahier technique REMPART « Glossaire du Patrimoine ».